

MAIRIE DE CHEVINAY



CHEVINAY
69210

Mairie de CHEVINAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n° 4 – Séance du 20 janvier 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt janvier,
le Conseil Municipal de la Commune de CHEVINAY, dûment convoqué
s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur Richard CHERMETTE, Maire

Présents : Christian DERBOUL, Françoise LEMERLE, Catherine DUCROUX, Emmanuelle SECCIA, Virginie LAMONTAGNE, Marielle ENGELDINGER, Louis PASCUAL, Liliane DENIS.

Absents excusés : Frédéric PAULOIS pouvoir donné à Richard CHERMETTE, Patrick JOLIVET, Yoan LEVITE, Florian DOUHERET, Sophie DOURS.

Date de convocation : 14 janvier 2025

**OBJET : Fonds de concours pour la rénovation énergétique globale d'un bâtiment communal
entre la Commune et la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle**

La Communauté de Communes a mis en place un fonds de concours afin d'accompagner financièrement les communes dans l'accomplissement d'actions en faveur de la rénovation énergétique des bâtiments communaux. L'aide apportée est de 80 000 € par projet.

La Commune de Chevinay sollicite donc le fonds de concours pour l'accompagner dans la rénovation énergétique globale de sa salle des fêtes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide:

- **D'APPROUVER** la demande de fonds de concours,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention avec la CCPA.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et ans susdits.

Délibération adoptée à l'unanimité

Le Maire,
Richard CHERMETTE



Certifiée exécutoire par dépôt en Préfecture